

COMMISSION COMPETITIONS

Jeudi 1° Septembre 2022 à 18 heures 30 au siège

Présents :

Mmes Brigitte Sans et Angélique Sournac, MM. Alain Pinaud, Pierre Noël Arcangelli, Alain Azema, Patrick Hernandez, Serge Delpy, Gilbert Ducasse, Michel Lacoste, Jean Bernard Vignères, Patrick Huguet, David Carle, Francis Ricard et Raymond Le Manach.

Excusés : Mme Delphine Mondragon, Marie Madeleine Clamens M. Thierry Lacroux

Tous les districts sont représentés.

Calendrier 2023

Le calendrier fédéral est distribué à tous les membres. Sont positionnés sur ce calendrier :

- Les championnats de France
- Les championnats d'Occitanie (sauf le tir de précision)
- Les championnats départementaux (sauf le tir de précision)
- Les CNC
- Les tours de zones et phases finales de Coupe de France

Il nous reste à positionner :

- Les tours départementaux de Coupe de France
- Les tours qualificatifs aux championnats de la Haute Garonne (14 tours)
- Les CDC (Open, Féminin, Vétéran, JP)
- Les CZC (Open, Féminin et Vétéran)
- Le tir de précision (district et championnat)

Le premier championnat départemental ayant lieu les 25 et 26 Mars 2023, nous devons commencer les tours qualificatifs le 4 Février 2023 puisque nous avons besoin de 6 week-ends pour organiser les 2 tours.

Suite aux décisions prises en Comité Directeur, nous séparerons les CDC et CZC :

- En Open et Féminin : CDC le dimanche et CZC le samedi
- En vétérans : CEC le jeudi et CZC le mardi

Pour la Coupe de France (tours départementaux), on reprend la formule mise en place en 2022, soit :

- T1 et T2 le dimanche 12 Mars (finale nationale)
- T3 et T4 le lundi de Pâques 10 Avril
- Si nous avons besoin d'un cinquième tour, nous le positionnerons le Lundi 1° Mai

Pour le tir de précision seniors (masculins et féminines) :

- Phase qualificative dans les clubs : durant le mois de décembre 2022
- Phase qualificative dans les districts (par zone) : dimanche 29 Janvier 2023
- Championnat départemental : dimanche 9 Avril 2023 (en parallèle du 2° jour du championnat doublettes JP)

La commission élabore le calendrier.

Comme beaucoup de clubs le réclament et pour gagner du temps dans l'organisation du calendrier dans les districts, le Président, présent à la réunion, décide de le valider.

(Document joint)

Délégations sur les CRC, CDC et Régionaux de Septembre à Décembre

Tous les besoins sont passés en revue, il nous reste 3 compétitions à pourvoir :

- 8 Sept en CDC V1 à Plaisance
- 22 Sept en CDC V2 à Cugnaux
- 25 Sept en CDC JP à Colomiers

Ces 3 manifestations se déroulant dans le district Ouest, son responsable doit nous tenir au courant.

Modification des RI des CDC Open Féminin et Vétéran pour 2023

Suite aux retours de l'enquête réalisée auprès des clubs, le Comité Directeur a déjà pris quelques décisions, il ne reste plus qu'à terminer le projet.

- **Coïncidence des journées de CDC et CZC**
 - o En Open et Féminin, les CDC se dérouleront le dimanche et les CZC le samedi
 - o En vétérans, les CDC se dérouleront le Jeudi et les CZC le mardi

- **Organisation du repas sur les journées à deux matches**
 - o Le tarif maximum des repas organisés par les clubs qui reçoivent est porté à 18€.
- **Frais d'arbitrage**
 - o Ils seront partagés entre les 8 clubs du groupe et retenus sur les indemnités versées aux clubs dans le cadre du projet sportif
 - o Le CD versera les indemnités aux arbitres en fin de campagne
- **Obligation de réception pour tous les clubs participants**
 - o Tout club inscrit en CDC (Open, Féminin ou Vétéran) devra être en capacité de recevoir. Il recevra une année sur deux
 - o Si un club refuse de recevoir :
 - S'il monte de CZC, la montée lui sera refusée, il sera remplacé par le second de la zone de CZC1 et il sera rétrogradé en CZC2
 - S'il était déjà en CDC (quelle que soit la division), il sera rétrogradé en CZC1 et sera remplacé par un club descendu après repêchage.

(Projet de RI joint)

Préparation du championnat départemental de tir de précision seniors en 2023

Cette compétition se déroulera les années impaires.

Comme cette compétition est ouverte à tous les licenciés, nous proposons de la réaliser en trois étapes :

- Qualification dans les clubs
- Qualifications dans les districts
- Championnat départemental

Phase 1 : qualification dans les clubs

Elle se déroulera en décembre.

Les licenciés qui présentent la demande de mutation pour 2023 pourront faire cette épreuve de qualification dans leur nouveau club.

Cette mesure s'applique aux joueurs licenciés dans le CD 31 en 2022 et par conséquent aux joueurs « mutés externes » qui présenteront leur « feuillet rose ».

Tous les calculs permettant de déterminer le nombre de joueurs (ou joueuses) à qualifier par club sont expliqués et validés à l'unanimité.

Phase 2 : qualification dans les districts

Tous les licenciés qualifiés lors de la première phase participeront à cette seconde phase à condition d'avoir déposé la demande de licence 2023.

Cette phase se déroulera fin janvier 2023 dans chaque zone de chaque district.

En fonction des nombres de qualifiés à la phase 1, chaque zone se verra attribuer un nombre de qualifiés, nommé A, pour la phase 3.

Dans chaque zone, sur un même lieu et un même jour, les licenciés feront une séance de tir qui qualifiera pour la phase 3 les A meilleurs.

Phase 3 : championnat départemental

Il réunira 64 seniors masculins et 32 seniors féminines issus de la phase 2.

Ce championnat se déroulera selon le règlement national et qualifiera au championnat régional selon un nombre de qualifiés par département fixé par le CRO.

(Projet de RI joint)

La séance est levée à 21 heures 30